

# DEALMAKER

---

*Fusions & Acquisitions*

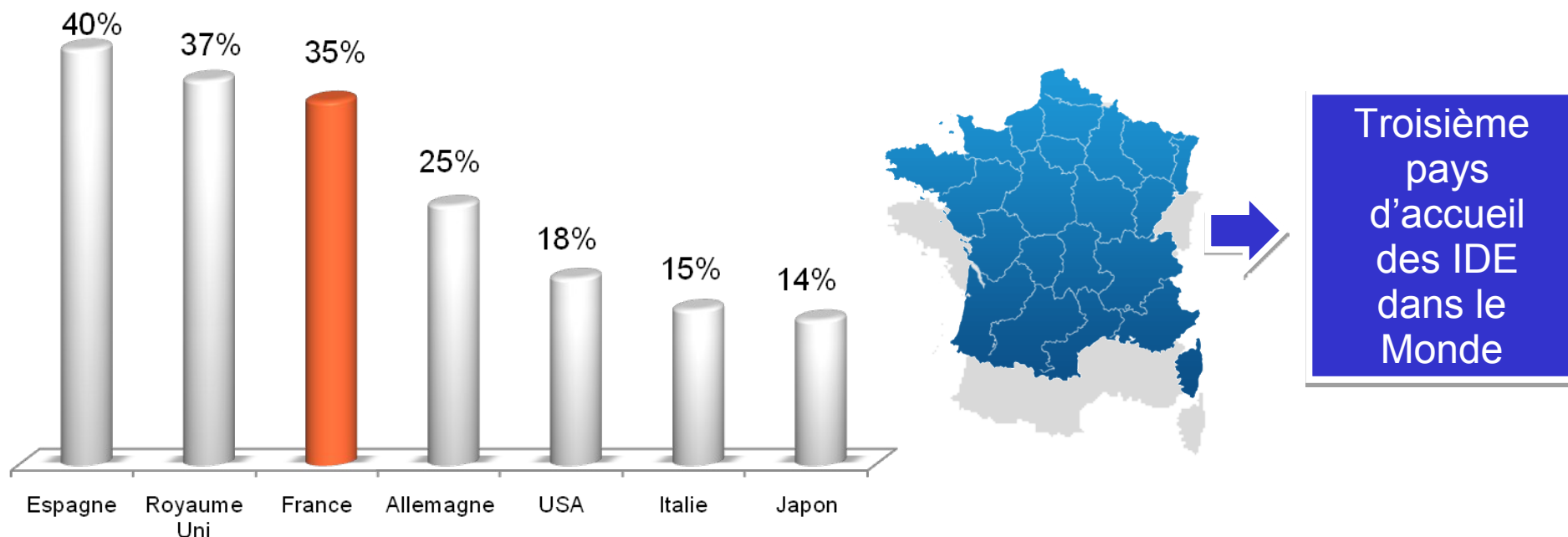
## S'Implanter en France par Acquisition – Eric Rattier, *Fondateur de Dealmaker*

1. Dealmaker est une structure de conseil en Fusions & Acquisitions
2. S'implanter en France par acquisition : présentation des enjeux
3. La France, un pays très ouvert sur l'extérieur
4. Les conditions d'implantation
5. Comment Dealmaker vous accompagne ?
6. Notre réseau – notre recherche au Maroc

- **Un mouvement mondial d'acquisition de sociétés européennes par des entreprises issues des pays à forte croissance.**
  - Tata Motors (Inde) a réalisé l'acquisition de Jaguar Cars (Royaume-Uni), Chinalco (Rio Tinto – Royaume Uni), Mittal (Arcelor – France).
  - Les plus petites structures sont également actives : en Tunisie, le rachat de STE Méditerranée – OTI (France) par le Holding CMF (Compagnie Méditerranéenne de Financement) a été réalisé grâce à l'intervention d'un capital-investisseur.
  - La société marocaine HPS (qui appartient à M. Horani président du patronat marocain), rachète ACPQualife à Aix-en-Provence.
- **Ces groupes industriels visent les objectifs suivants :**
  - De nouveaux débouchés et une diversification géographique de leur activité ;
  - Une meilleure connaissance du client final ;
  - Acquérir des compétences supplémentaires ;
  - S'approprier une part plus significative de la valeur ajoutée.
- **Les freins à ces opérations restent nombreux, mais pas insurmontables**
  - Les contraintes de fonctionnement dans les pays occidentaux est vécue comme un frein à ces opérations d'acquisitions.
  - Les acquisitions sont un formidable tremplin de développement, mais restent risquées.
  - Le développement de structures d'accompagnement pour réaliser ces opérations (capital investissement méditerranéen, boutiques M&A, conseils en entreprises).

#### ■ L'économie française est très ouverte aux capitaux étrangers

- avec 65 Md\$, la France est, en 2009, le 3e pays d'accueil des IDE (Investissements Directs étrangers) dans le Monde (*estimations CnuCED 2010*).
- avec 199 Md\$, la France est, en 2008, le deuxième pays émetteur d'IDE dans le monde (CnuCED 2009).



- Le stock d'investissements étrangers par rapport au PIB est un des plus élevés au Monde (*voir graphique*).
- En 2009, 22 645 entreprises étrangères sont présentes en France, employant 2,8 millions de personnes (*source : Orbis*).
- 39,2 % du capital des entreprises françaises du CAC 40 est détenu par les investisseurs étrangers (*source Banque de France, avril 2009*).

- Il n'existe pas de restriction administrative à une implantation en France par un groupe étranger (sauf secteurs sensibles).
- Des obligations déclaratives légères :
  - Une déclaration administrative d'activité est à réaliser (auprès d'une banque) pour des raisons statistiques lorsque qu'un groupe étranger détient plus de 10% du capital et/ou des droits de vote d'une entreprise française.
  - Une déclaration administrative doit être réalisée auprès du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction – DGTPE) dans les cas suivants :
    - 1) lorsque l'investissement excède €1,5 million, et plus généralement,
    - 2) dans le cas d'une prise de participation (d'un minimum de 33,33% des parts ou droits de vote) dans une société de droit français (sauf si l'investisseur détient déjà une participation majoritaire dans ladite société).
  - Dans les secteurs sensibles, l'autorisation est nécessaire pour acquérir un contrôle d'intérêt direct ou indirect (c'est à dire la majorité des droits de vote). Pour les investisseurs en provenance de pays en dehors de l'UE, l'autorisation est également requise pour l'acquisition d'intérêts dépassant 33,33% du capital ou des droits de vote (sauf si l'investisseur a déjà été autorisé à acquérir un contrôle d'intérêt). L'autorisation est donnée dans les deux mois (accord tacite supposé si aucune réponse n'est reçue).
- **Secteurs sensibles** : Le secteur du jeu, les services de sécurité, la prévention de l'utilisation illicite d'agents pathogènes ou toxiques, les appareils conçus pour intercepter les communications, l'évaluation et la certification des systèmes utilisés de l'information, la technologie, la production de biens ou prestations des services liés à la sécurité des systèmes d'information, les biens et technologies à double usage, les systèmes de cryptage et de décryptage pour les applications numériques, les entreprises certifiées pour la défense nationale, le commerce des armes, de munitions et explosifs pour des applications militaires ou de l'équipement utilisés dans la guerre, et l'équipement au ministère de la Défense ou de ses sous-traitants.

*Références : Articles L151-1 à L152-6 du Code Monétaire et Financier.*

## Conseil en acquisitions



- Dealmaker vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet d'acquisition.
- Dealmaker intervient également en tant que conseil d'opérations de cession, identifie et contacte pour le compte de ses clients, des acquéreurs potentiels partout dans le Monde.

\* : En vert, les opérations ne faisant pas partie de la mission de Dealmaker

- Dealmaker a sélectionné un réseau de partenaires internationaux, spécialistes des opérations de Fusions & Acquisitions de petite ou moyenne taille.



- Nous recherchons un partenaire au Maroc pour développer des opérations de cessions et acquisitions transfrontalières entre la France et le Maroc...
- ... pour faciliter les implantations par acquisitions dans nos pays.